

Vous souhaitez faire une demande d'occupation du domaine public à vocation commerciale.

Pour être étudié, votre dossier doit être complet ; la Ville s'engage à vous répondre dans un délai de 2 mois, à réception du dossier complet.

Pour être accordée, votre demande doit être conforme à l'arrêté règlementant les occupations commerciales sur l'espace public. Le dépôt de la demande ne vaut pas autorisation tacite.

Toute occupation du domaine public à vocation commerciale est soumise à redevance.

Nous vous engageons à consulter les règles d'occupation commerciale de l'espace public et la tarification en vigueur sur le site de la ville en suivant le lien suivant : <u>ouvrir ou modifier un commerce</u>

Ce dossier est à retourner par mail à <u>commerce@ville.angers.fr</u> ou par courrier à Direction de la Relation aux Usagers, Service Vie du Commerce et de l'Artisanat, Ville d'Angers Hôtel de Ville – BP80011 – 49020 Angers Cedex 02 Téléphone : 02.41.05.40.00

ATTENTION :						
Les renseignements déclarés sur ce	e formulaire vous engagent. Il est impo	rtant qu'ils soient conformes. En cas de déclaration				
inexacte, vous devrez déposer une nouvelle demande.						
•		tivement recueillir l'accord formalisé de la Ville. Sans				
	e votre part ne pourra être opposé à la V					
Toute occupation de l'espace public sans autorisation préalable de la Ville sera soumise à redevance et fera l'objet de sanctions.						
L'autorisation prondre la forme d'un arrêté nortant pormis de stationnement (terrasse quierte) et le marrierie de univi						
L'autorisation prendra la forme d'un arrêté portant permis de stationnement (terrasse ouverte) et/ou permission de voirie						
(terrasse couverte et dispositif avec ancrage).						
<b>8</b> () )	•					
Pièces à transmettre avec le do	ossier					
Le présent formulaire complété						
	uipements souhaités (mobilier de la terr	asse, équipements de commerce)				
Une photo de la façade du com	merce					
Pour une première demande :						
Le document Kbis de moins de	R mais					
		rs pour l'occupation du domaine public communal				
	The sport submitted and the su	5 pour l'occupation du domaine partie commune				
IDENTITÉ DU GÉRANT OU DE L'EXPLOITANT DE L'ÉTABLISSEMENT :						
	· . —					
Gérant (e)   Exploitant (e)						
Ninon		Date de réception de la demande :				
Nom: (Réservé service ville)						
Prénom :						
TEHOIII.						
Nom de l'établissement :						
dresse:						
Tel :	Courriel :	@				
Activité du commerce :						
Le commerce dispose-t-il de :						
Le commerce dispose-t-ii de :						
- Licence IV 🗌 Licence III 🗍 Licence restaurant 🗍 Non concerné 🗍						
- Places assises à l'intérieur : Oui  Non Combien :						
- Lieu de stockage des déchets : Oui						



Votre demande :
TERRASSE OUVERTE (section 3 des règles d'occupation commerciale de l'espace public)
Pour une terrasse : avant toute modification relative aux éléments la composant, tels que définis à l'article 19 du règlement d'Occupation commerciale de l'espace public, vous devez impérativement recueillir au-préalable l'accord formalisé de la Ville. Sans cet accord, aucun investissement de votre part ne pourra être opposé à la Ville.
☐ 1ère demande ☐ renouvellement de la demande ☐ modification d'autorisation existante
<ul> <li>☐ Annuelle Longueur : Profondeur : surface totale de : m²</li> <li>☐ Saisonnière (du 01/03 au 31/10) Longueur : Profondeur : surface totale de : m²</li> <li>☐ Exceptionnelle</li> </ul>
du/ au/ Longueur : Profondeur : surface totale de : m²  Stockage du mobilier composant votre terrasse LA NUIT sur le Domaine Public
LES CARACTÉRISTIQUES DE LA TERRASSE  Le nombre d'éléments constituant le mobilier doit permettre de respecter strictement l'emprise de la terrasse et donc être défini en prenant en compte la présence de clientèle

		Di	mensio	ns		Matériaux					
Matériels <u>Les photos de l'ensemble</u> <u>du mobilier devront être</u> <u>fournies</u>	Quantité	Longueur	Largeur	Hauteur	Couleur (RAL)	Bois	Aluminium	Polypropylène	Métal	Autre:	
☐ Table											
Chaise Fauteuil											
Parasol - Obligatoire hauteur parasol ouvert											
Parasol double pente											
Pare-vent											
☐ Jardinière											
Store Chauffage en accroche façade	Ce type de demande nécessite le dépôt d'une déclaration préalable  Vous pouvez contacter l'accueil commerce de la Mairie d'Angers qui vous fournira le formulaire ou le télécharger sur le site www.angers.fr										
Platelage bois	Fournir le projet avec les dimensions, un schéma de côté et les matériaux										
Autres :											



TERRASSE COUVERTE (sec	tion 3 des re	ègles d'occupation	on commerciale de l'es	space public)
Longueur: profondeur	:	surface totale	de : m²	
<b>ÉTALAGE</b> (surface sur l'espace l'activité de l'établissement - Section 4				roduction de produits en lien avec public)
☐ Annuel ☐ Saisonnier (du 01/03 au 31/10)  LES CARACTÉRISTIQUES DE L Nature des objets sur l'étalage	Longueu <b>'ÉTALAGE</b>	r: La	orgeur: sui	
Équipement de commerce  Les photos de l'ensemble des équipements de commerces alimentaires devront être fournies	Quantité	Couleur (RAL)	Matériaux	Dimensions
Préciser la nature de l'équipement				Hauteur :
(Vitrine mobile, bac à glace, crêpière, rôtissoire)				Longueur : Profondeur :
Autre :				
	RTE-MEN		s règles d'occupation containe de :m²	ommerciale de l'espace public)
Deux éléments maximum peuvent	être autori	sés par établisse	ement.	
Nombre de chevalet : Nombre de Porte-menu :	_		☐ Dans emprise to ☐ Hors emprise to	
Les photos du chevalet et/ou du porte- Les mentions publicitaires autres que le			t pas autorisées.	
<b>ÉLÉMENT SIGNAL</b> (Élément l'établissement — <u>Section 5 des règles</u>				our signaler la présence de
Hauteur: Largeur:_		surface totale	de :m2	
Un seul élément signal est autoris	é par établis	ssement		
Les photos des éléments signal devront	: être fournies	<u>5.</u>		

Direction de la Relation aux Usagers – Vie du Commerce et de l'Artisanat

Les mentions publicitaires autres que le nom de l'établissement ne sont pas autorisées.



### Schéma d'implantation

Le schéma doit préciser le positionnement des éléments par rapport au commerce exploité, aux occupations existantes (mobilier urbain, potelets, arbres...) et au cheminement piéton.

Le schéma doit mentionner les dimensions de l'occupation souhaitée ainsi que le nom des rues.

ATTENTION : Sur les trottoirs, <u>un cheminement continu, libre de mobilier, d'une largeur de 1.40m doit être assuré.</u> Sur les voies piétonnes, une bande de circulation de 4m doit être libre de toute installation (voie de sécurité).
Je soussigné(e),
en sa qualité de, de l'établissement,
<ul> <li>Certifie exacts les renseignements et documents fournis par la présente demande.</li> <li>Certifie avoir pris connaissance des tarifs ainsi que de l'arrêté règlementant les occupations commerciales de l'espace public.</li> <li>M'engage à respecter les termes de l'arrêté portant permis de stationnement et les termes du courrier d'autorisation qui me sera accordée.</li> <li>M'engage à acquitter la redevance correspondant à mon occupation commerciale du domaine public</li> <li>M'engage à respecter le retrait ponctuel ou définitif des éléments occupant commercialement l'espace public en cas de nécessité posée par la Ville.</li> <li>Je suis informé (e) qu'en cas de non-respect, ou de cohabitation difficile avec les autres usagers de l'espace public, notamment riverains et commerces voisins, mon autorisation pourra être suspendue, retirée ou encore non renouvelée.</li> </ul>
Fait à Angers, le ://20
Signature obligatoire - Précédée de la mention « lu et approuvé »
S.B. San C. San Garage at la membra was approare "
☐ <u>Je n'autorise pas</u> la Ville à utiliser les données (adresse postale, courriel) pour me transmettre des informations
l es informations requeillies sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé par la Ville d'Angers pour la gestion des formalité

Les informations recueillies sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé par la Ville d'Angers pour la gestion des formalités administratives. Elles sont conservées pendant la durée d'exploitation du commerce concerné, dans les conditions précisées, et sont destinées à tout service en charge de l'espace public. Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données du 27 avril 2016 et à la Loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée, vous bénéficiez de droits sur vos données (accès, rectification, opposition, suppression...). Pour exercer vos droits ou pour toute question relative à ce traitement, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données à l'adresse suivante : DPO@ville.angers.fr ou par courrier postal à

l'adresse suivante : Ville d'Angers Mission Informatique et Libertés - DPO

BP 80011

49020 ANGERS CEDEX 02

Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle (Cnil)